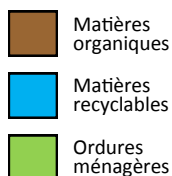


OCTOBRE 2018						
Dim.	Lundi	Mardi	Mer.	Jeudi	Vend.	Sam.
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19 (3)	20
21	22	23	24	25	26 (4)	27
28	29	30	31			

NOVEMBRE 2018						
Dim.	Lundi	Mardi	Mer.	Jeudi	Vend.	Sam.
				1	2 (1)	3
4	5	6	7	8	9 (2)	10
11	12	13	14	15	16 (3)	17
18	19	20	21	22	23 (4)	24
25	26	27	28	29	30	

DÉCEMBRE 2018						
Dim.	Lundi	Mardi	Mer.	Jeudi	Vend.	Sam.
						1
2	3	4	5	6	7 (1)	8
9	10	11	12	13	14 (2)	15
16	17	18	19	20	21 (3)	22
23	24	25 Info à venir	26	27	28 (4)	29

LÉGENDE



- 1 Votre collecte habituelle est le **LUNDI** : le **bac vert** sera vidé le **1^{er} vendredi du mois**
- 2 Votre collecte habituelle est le **MARDI** : le **bac vert** sera vidé le **2^e vendredi du mois**
- 3 Votre collecte habituelle est le **MERCREDI** : le **bac vert** sera vidé le **3^e vendredi du mois**
- 4 Votre collecte habituelle est le **JEUDI** : le **bac vert** sera vidé le **4^e vendredi du mois**

À partir du 15 octobre, débutera la collecte des matières organiques (**bac brun**). Vous pouvez donc commencer à utiliser votre **bac brun** dès maintenant!

Consultez le guide fourni lors de la livraison de votre bac et de votre mini-bac de cuisine, ainsi que le présent document, pour connaître toutes les matières que vous pouvez y déposer.

Cette collecte s'effectuera en alternance, aux 2 semaines, avec la collecte des matières recyclables (**bac bleu**) et remplacera donc la collecte des **bacs verts**, et ce, selon le même horaire que présentement.

Nous vous invitons fortement à utiliser votre **bac brun** puisque la collecte des ordures ménagères (**bac vert**) se fera **UNE FOIS PAR MOIS SEULEMENT, LE VENDREDI, selon votre secteur respectif.**

Suivez le calendrier et la légende pour connaître l'horaire des collectes.

La collecte débute très tôt le matin. Il est préférable de placer votre bac en bordure de la route en fin de soirée, la veille du jour prévu. **Lors d'un congé férié le lundi, la collecte se fait selon l'horaire normal.**

Séance d'information **gratuite** sur le Petit nouveau offerte par la MRC Brome-Missisquoi. Venez en apprendre davantage sur la collecte des matières organiques ainsi que des autres matières et le **bac brun** n'aura plus de secret pour vous!



- **Mercredi 17 octobre :**
MRC Brome-Missisquoi
(749, rue Principale, Cowansville)
- **Mardi 23 octobre :**
Hôtel de Ville de Notre-Dame-de-Stanbridge
(900, rue Principale)
- **Jeudi 25 octobre :**
Hôtel de Ville de Sutton (11, rue Principale Sud)

Début des formations à 19 h

Les formations seront données en français, mais les échanges et les questions pourront s'effectuer dans les deux langues.

MATIÈRES ACCEPTÉES DANS LE BAC BRUN

3 règles simples et faciles
Rappel de ce qui va dans le bac brun

1. Est-ce que ça se mange? Ou est-ce une partie de quelque chose qui se mange?

Crus, cuits, frais ou avariés : tous les résidus de préparation de repas et tous les restants de table

- ◆ Fruits, légumes (pelures, noyaux et épis inclus)
- ◆ Viandes, volailles, poissons et fruits de mer (peau, os, carcasses, carapaces et coquilles inclus)
- ◆ Noix, œufs (coquilles incluses)
- ◆ Produits laitiers solides ou semi-solides
- ◆ Pains et pâtes alimentaires
- ◆ Produits de boulangerie, pâtisserie et confiserie
- ◆ Grains de café, feuilles de thé et tisanes (sachets et filtres à café inclus, mais sans broche)
- ◆ Aliments périmés (sans emballage)
- ◆ Légumineuses et riz
- ◆ Nourriture pour animaux
- ◆ Aliments liquides en petite quantité pouvant être absorbés par les autres résidus du bac de collecte

2. Est-ce que c'est du papier ou du carton?

Papier ou carton souillé par des aliments ou servant à emballer des aliments

- ◆ Boîtes de pizza, boîtes de livraison de repas et assiettes et gobelet de carton non cirées, non glacées, non laminées et sans agrafe
- ◆ Moules en papier pour muffins ou gâteaux, papier parchemin
- ◆ Essuie-tout, serviettes de table et nappes en papier, mouchoirs (sans produits chimiques)
- ◆ Journaux et circulaires non glacés et sans agrafe pour emballer les résidus alimentaires
- ◆ Sacs en papier, avec ou sans pellicule cellulosique compostable à l'intérieur (ex. BAG TO EARTH / SAC AU SOL)

3. Est-ce que c'est un résidu de jardin?

- ◆ Feuilles
- ◆ Longues herbes
- ◆ Fleurs, plantes (envahissantes exclues), résidus d'entretien des plates-bandes, de désherbage et de sarclage
- ◆ Cônes et aiguilles de conifères
- ◆ Paille, foin et chaume
- ◆ Terre d'empotage et terreau
- ◆ Petites branches (moins de 4 cm de diamètre et 60 cm de longueur), retailles de haies, écorce
- ◆ Petites racines
- ◆ Copeaux de bois non traités

Autres matières compostables aussi acceptées

- ◆ Cheveux, poils et plumes
- ◆ Bâtons de friandises glacées, cure-dents et brochettes en bois
- ◆ Bouchons de liège naturel (bouchons synthétiques de plastique exclus)
- ◆ Cendres froides (**refroidies 72 heures minimum**)
- ◆ Litières pour animaux EN VRAC ou en sac de papier
- ◆ Fumier de poule ou de cheval
- ◆ Bran de scie

MATIÈRES REFUSÉES DANS LE BAC BRUN

En plus des exclusions indiquées dans la liste des matières acceptées

Sacs de plastique

Tous les sacs de plastique!

- ◆ Sacs de plastique régulier
- ◆ Sacs de plastique biodégradable
- ◆ Sacs de plastique oxobiodégradable
- ◆ Sacs de plastique compostable

Matières recyclables

- ◆ Papiers et boîtes cirés
- ◆ Papiers et boîtes glacés (ex. : photos, revues, certains circulaires)
- ◆ Papiers et cartons laminés (ex. : tasses de papier pour breuvages, verres à boisson gazeuse, cartons de crème glacée, boîtes de repas congelés)
- ◆ Contenants multicouches (ex. : pintes de lait, boîtes de jus, Tetra Pak, Tetra Brik)
- ◆ Bouteilles, contenants, emballages, sacs ou objets en plastique
- ◆ Bouteilles, contenants ou objets en verre
- ◆ Canettes, contenants, emballages ou objets en métal, papier d'aluminium

Résidus de construction, rénovation, démolition

- ◆ Céramique
- ◆ Résidus de construction, rénovation et démolition
- ◆ Bois traité, teint ou peint, contreplaqué et gypse
- ◆ Gravier de rue, roches, pierres
- ◆ Béton, asphalte

Résidus domestiques dangereux

- ◆ Matières traitées aux pesticides et aux produits chimiques
- ◆ Huiles usées, peintures, essence, etc.
- ◆ Batteries et piles
- ◆ Médicaments et déchets biomédicaux
- ◆ Matériel informatique et électronique

Résidus de jardin particuliers

- ◆ Plantes envahissantes (ex. : myriophylle à épis, berce du Caucase, herbe à puce, herbe à poux, etc.)
- ◆ Bûches et souches d'arbres

Autres résidus aussi refusés

- ◆ Styromousse
- ◆ Couches et produits sanitaires (ex. : soie dentaire, coton tige, serviettes hygiéniques, tampon, ouates, lingettes, etc.)
- ◆ Textiles synthétiques (ex. : polyester, nylon, lycra), torchons, nappes, etc.
- ◆ Sacs d'aspirateurs et leur contenu
- ◆ Charpie de sècheuses et feuilles d'assouplissant
- ◆ Briquette de barbecue
- ◆ Chandelle
- ◆ Gomme à mâcher
- ◆ Mégots de cigarettes
- ◆ Tout produit ou emballage de plastique compostable même si certifié